



[Tapez ici]

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

En bref

Tunisie :

- Le ministère des finances publie les résultats provisoires de l'Exécution du Budget de l'Etat des mois de décembre 2021 et janvier 2022
- Lancement des inscriptions au prêt exceptionnel accordé par l'Etat aux PME
- Le ministère de l'Économie et de la Planification publie le décret de réforme des activités économiques soumis à une autorisation
- La Tunisie présente sa stratégie de mise en œuvre de la ZLECAF
- Une hausse du prix des carburants décrétée en Tunisie
- Une délégation d'eurodéputés en visite à Tunis : l'UE réitère son soutien économique envers la Tunisie

Libye :

- La NOC déclare l'état de force majeure, ce qui affecte la production pétrolière libyenne et les cours mondiaux
- Le ministre du pétrole Mohamed Aoun forme un de gestion de crise suite à la déclaration de force majeure de la NOC
- L'Egypte exempte la Libye de l'interdiction d'exporter des produits alimentaires

LE CHIFFRE À RETENIR

310,7

Le solde budgétaire annoncé en M TND
par le ministère des finances tunisien



Tunisie

- **Le ministère des finances publie les résultats provisoires de l'exécution budgétaire des mois de décembre 2021 et janvier 2022**

Ces résultats provisoires font état de ressources propres de 33,5 Md TND, en hausse de 10% par rapport à 2020, de dépenses (hors amortissement de la dette) de 43,2 Md TND (+5,7%) et **d'un déficit budgétaire de 9,8 Md TND, soit 7,5% du PIB sur l'ensemble de l'année 2021** (contre 8,3% prévu dans la dernière loi de finance rectificative. Les salaires absorbaient 47% des dépenses (20,2 Md TND), les dépenses d'intervention 29% (12,6 Md TND), celles d'investissement 10% (4,5 Md TND). **Les résultats provisoires d'exécution budgétaire du mois de janvier font apparaître un excédent mensuel de 310,7 M TND, contre 683,5 M TND un an auparavant**, soit une baisse de près de 54,5%. Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses budgétaires de 20,4% (2,5 Mds TND) consécutive à la hausse des dépenses d'interventions (322 M TND contre 22 MD en janvier 2021) et des dépenses d'investissement (168 MD contre 84 l'année dernière), tandis que les recettes budgétaires ne progressaient que de 0,7% (2,8 Md TND).

- **Lancement des inscriptions au prêt exceptionnel accordé par l'Etat aux PME**

Dans le cadre du plan de relance économique post-Covid, le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle a annoncé le mercredi 13 avril, **le lancement des inscriptions au prêt exceptionnel accordé par l'Etat aux PME**. Afin de soutenir les entreprises touchées par la crise Covid-19, une ligne de crédit de 25 M TND dédiée aux micro-

entrepreneurs des activités les plus touchées par la pandémie a ainsi été allouée dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 17 du décret n°21-2022 de la Loi de finance 2022. **Ces fonds seront octroyés par la Banque tunisienne de solidarité (BTS) sous forme de crédit sans intérêts** et cibleront spécifiquement les petits métiers de l'artisanat, des services et du commerce.

- **Le ministère de l'Économie et de la Planification publie le décret de réforme des activités économiques soumis à une autorisation**

Le lundi 18 avril, le ministère de l'Économie et de la Planification a publié dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) le décret présidentiel numéro 2022-317 datant du 8 avril 2022 portant sur la liste exclusive des activités économiques soumis à une autorisation. Cette publication s'inscrit dans le cadre des réformes économiques annoncées plus tôt dans l'année : **désormais plusieurs domaines d'activité ne nécessiteront plus d'autorisation pour entreprendre**. Il s'agit notamment **i)** des transports, **ii)** de la production de ciment gris, blanc ou chaud, **iii)** des bureaux de changes, **iv)** de l'hébergement touristique, **v)** de l'autoproduction d'électricité par le biais des énergies vertes, **vi)** du débarquement et transbordement d'espèces maritimes, **vii)** de la cession des lots qui appartiennent à l'Agence Foncière d'Habitation avant la fin des délais légaux et enfin **viii)** de l'importation et vente de systèmes électroniques.

- **La Tunisie présente sa stratégie de mise en œuvre de la ZLECAF**

Le vendredi 15 avril 2022, **un séminaire s'est tenu à Tunis afin de présenter la stratégie Tunisienne dans le cadre d'une adhésion à la Zone de Libre-**

Echange Continentale Africaine (ZLECAF).

L'évènement était organisé par le ministère du Commerce et du Développement des exportations avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Union européenne. La stratégie a été adossée dans son élaboration à l'analyse des avantages comparatifs Tunisiens dans le but de favoriser la diversification de l'économie nationale et le développement de chaînes de valeur. L'objectif final de la stratégie présentée était de permettre à la Tunisie d'optimiser les opportunités offertes par la zone de libre-échange et de dynamiser l'intégration économique du pays dans le commerce intra-africain.

- **Une hausse du prix des carburants décrétée en Tunisie**

Le ministère du Commerce et du développement des exportations et le ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie ont annoncé un nouvel ajustement partiel des prix de vente au public de certains produits pétroliers. **Cette déclaration a pris effet à partir du jeudi 14 avril** : les prix des carburants ont été revus à la hausse. L'essence sans plomb a ainsi augmenté de 110 millimes, le gasoil ordinaire de 85 millimes, le gasoil sans soufre de 95 millimes tandis que le « super sans plomb » présente une hausse de 240 millimes. Toutefois, le prix des autres produits pétroliers comme le gaz de pétrole liquéfié (GPL) sont restés inchangés.

- **Le programme « SUNREF » lance un appel à propositions afin de promouvoir des projets de traitement et de recyclage des déchets en Tunisie**

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre du programme « SUNREF », cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre par Expertise France, qui s'articule autour d'une **ligne de crédit de 60 M EUR**, d'un **appui technique à hauteur de 2,2 M EUR** ainsi que d'une **prime à l'investissement d'un montant de 11 M EUR**. Cet appel à propositions a pour objectif de faire émerger et

connaître les projets de valorisation des déchets mis en place par des industriels ou des promoteurs opérant dans ce secteur, qui pourront être encouragés à travers des études techniques et le financement de leurs projets en Tunisie. Quatre banques partenaires ainsi que l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE) et l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) participent à la bonne mise en œuvre de cette ligne de crédit et des projets qui y sont associés. **Les entreprises intéressées peuvent transmettre leurs propositions avant le 15 mai 2022** à l'adresse suivante : sunref.tunisie@expertisefrance.fr.

- **La Tunisie accuse une dégradation de sa balance commerciale énergétique et de son taux d'indépendance énergétique à la fin du mois de février 2022**

D'après l'Observatoire National de l'Energie et des Mines (ONEM), **le déficit de la balance commerciale énergétique sur deux mois est passé de 658 M TND à la fin du mois de février 2021 à 1,07 Md TND à la fin du mois de février 2022**, soit une augmentation de près de 62%. Cette dégradation est la conséquence d'un accroissement des importations (+83 % à 1,88 Md TND), consécutif à l'augmentation du cours du baril de Brent, ce dernier étant passé de 58,5 USD à 92,7 USD dans le même temps. Les exportations de produits énergétiques sont quant à elles passées de 371 M TND à 815 M TND, soit une augmentation de près de 120%. **Dans le même temps, le taux d'indépendance énergétique a été ramené de 58% à 50%**, principalement sous l'effet d'une réduction de la production nationale d'hydrocarbures. En effet, la production nationale de pétrole brut a atteint 287 000 tonnes à la fin du mois de février 2022, en baisse de 11% par rapport à la même période de l'année précédente. **La production quotidienne moyenne de barils de pétrole a ainsi été ramenée de 41 900 à 37 600 dans le même temps**. L'apport des champs pétroliers « Halk el Manzel » et « Sidi Marzoug » qui viennent d'entrer en production en janvier 2021 n'ont pas pu compenser la baisse de la production



enregistrée dans plusieurs champs, dont « Baraka » (-69%), « Nawara » (-46%) et « Hasdrubal » (-34%). D'autres champs ont enregistré, *a contrario*, une amélioration de production à savoir « Gherib » (+712%) et « Franig » (+6%). Par ailleurs, la

production nationale de gaz naturel s'est élevée à 321 ktep (milliers de tonne équivalent pétrole) au cours des deux premiers mois de l'année 2022, soit une diminution de 8% par rapport au deux premiers mois de l'année 2021.



Libye

- **La NOC a déclaré l'état de force majeure, ce qui affecte la production pétrolière libyenne et les cours mondiaux**

La National Oil Corporation (NOC) **a déclaré l'état de force majeure depuis dimanche 17 avril sur les expéditions de Mellitah, la production du champ pétrolifère d'El Feel ainsi que le port de Zueitina, dans l'est de la Libye.** Cette situation est consécutive à plusieurs manifestations contre le premier ministre du gouvernement d'unité nationale A. Dbeiba, survenues sur ces différents sites. La NOC a par ailleurs déclaré mercredi 20 avril que **la Libye perd plus de 550 000 barils par jour de production** pétrolière en raison des fermetures imposées aux principaux sites production et ports majeurs. Enfin, selon Bloomberg, ces perturbations de la production et des exportations pétrolières libyennes **ont causé une hausse des prix mondiaux du pétrole.** Le baril de pétrole brut West Texas a augmenté de 1,2 % à 108,21 dollars tandis que le baril de pétrole brut Brent a augmenté de 1,5 % à 113,39 dollars.

- **Le ministre du pétrole Mohamed Aoun forme un comité de gestion de crise suite à la déclaration de force majeure de la NOC**

Le ministre du pétrole et du gaz du gouvernement d'unité nationale, **Mohamed Aoun, a décidé mardi 19 avril de former un comité de gestion de crise afin de communiquer avec les parties concernées par les fermetures de sites pétroliers.** Ce comité vise à trouver des solutions permettant une reprise rapide de la production de pétrole. Des discussions au sujet des répercussions de la force majeure déclarée dimanche par la NOC sur le secteur pétrolier et sur l'État libyen ont été menées. Ainsi, le ministre a déclaré que l'arrêt de la production aurait des conséquences négatives sur les réservoirs de pétrole, les équipements et les installations de surface, en plus de provoquer des coupures de gaz dans les centrales électriques, affectant la production d'électricité.

- **L'Égypte exempte la Libye de l'interdiction d'exporter des produits alimentaires**

En mars 2022, la Libye avait adressé une demande officielle à la Chambre de commerce Libyenne-égyptienne visant à l'exempter de la suspension de l'exportation de produits alimentaires. Cette demande a été accueillie favorablement par les hommes d'affaires égyptiens, qui ont réalisé une médiation avec le Ministère de l'Economie égyptien afin d'obtenir une dérogation spéciale pour la Libye. Par conséquent, **le président de la Chambre de commerce libyenne-égyptienne, Ibrahim Al-Jarari, a déclaré que l'Égypte a exclu la Libye de son interdiction d'exporter des produits alimentaires de base.** Ainsi, l'Égypte continuerait à exporter de la farine, du riz et de l'huile de cuisson vers la Libye. M. Al-Jarari a par ailleurs confirmé l'accord des autorités douanières en Libye et en Égypte pour ouvrir des crédits documentaires, ce qui facilitera le financement des exports de denrées alimentaires après approbation de la Banque centrale de Libye (CBL).



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique de Tunisie et de Libye
Rédacteurs : Hugo Mahut, Célia Devant-Perrotin, Adil Rais

Pour s'abonner : adil.rais@dgtresor.gouv.fr

Crédits photo : ©Chloé Stutzmann

Retrouvez les brèves sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/TN>